



## Communiqué de presse

Embargo: 24.11.2023, 8h30

### 13 Sécurité sociale

Statistique des nouvelles rentes 2022

## Statistique des nouvelles rentes: résultats 2022

**En 2022, les prestations en capital de la prévoyance professionnelle (2<sup>e</sup> pilier) perçues après l'âge légal de la retraite sont les plus élevées tant pour les hommes que pour les femmes. Parmi les bénéficiaires de nouvelles prestations en 2022, 44% ont perçu une rente, 37% un capital et 19% une combinaison entre rente et capital. Tels sont quelques résultats de la statistique des nouvelles rentes axés sur la prévoyance professionnelle de l'Office fédéral de la statistique (OFS).**

Parmi les nouvelles prestations versées en 2022, la rente vieillesse médiane de la prévoyance professionnelle s'élevait à 1217 francs par mois pour les femmes et à 2077 francs par mois pour les hommes. Cela signifie que 50% des rentes versées étaient supérieures à ce montant et 50% inférieures. En ce qui concerne les versements en capital des caisses de pensions et des prestations de libre passage, le montant médian avoisinait 153 564 francs pour les hommes et 65 622 francs pour les femmes.

Les écarts importants entre les prestations perçues par les hommes et les femmes peuvent s'expliquer notamment par les différences de parcours professionnels entre les deux sexes. Les femmes connaissent plus fréquemment des interruptions de travail et des emplois à temps partiel, en premier lieu pour des raisons familiales. De plus, l'écart salarial entre hommes et femmes se traduit directement par un écart dans les prestations de la prévoyance professionnelle. Le travail domestique et familial, qui est plus souvent effectué par les femmes, n'est pas rémunéré et ne se répercute pas sur les prestations de la prévoyance vieillesse.

### Capitaux du 2<sup>e</sup> pilier perçus après l'âge de la retraite plus élevés

En 2022, les prestations en capital du 2<sup>e</sup> pilier perçues après l'âge légal de la retraite sont les plus élevées tant chez les femmes que chez les hommes (respectivement, médiane de 81 897 francs pour les femmes et 180 839 francs pour les hommes). Parmi les hommes, suivent ensuite les prestations en capital touchées avant l'âge légal de la retraite (médiane de 159 164 francs), et finalement les prestations perçues à l'âge légal de la retraite (143 046 francs). Chez les femmes, les prestations en capital perçues avant l'âge légal de la retraite sont plus élevées que celles perçues au moment de la retraite (médiane de respectivement 63 257 francs et 61 055 francs).

### La rente reste privilégiée

En 2022, parmi la population résidente permanente au 31 décembre, près de la moitié des bénéficiaires de nouvelles prestations des caisses de pensions ont touché seulement une rente (44%).

Près de 37% ont perçu uniquement un capital. Les 19% restants ont touché une combinaison de rente et de capital au cours de cette même année 2022.

Parmi les personnes qui ont perçu leur prestation en rente uniquement, nous observons un écart entre les femmes et les hommes. Le montant médian perçu par ces dernières était près de 40% inférieur à celui touché par les hommes (respectivement 1260 francs et 2205 francs). L'écart entre les sexes pour les personnes ayant perçu leur prestation sous forme de combinaison (rente et capital) est également important. Le montant médian de la rente perçue par les hommes était de 2035 francs et de 1192 francs par les femmes.

## Statistique des nouvelles rentes (statistique des bénéficiaires de nouvelles prestations de la prévoyance vieillesse)

La statistique des nouvelles rentes (NRS) indique le nombre de personnes qui touchent leurs premières rentes ou qui perçoivent leur capital vieillesse dans le cadre du système suisse de prévoyance vieillesse. La statistique produit des données sur les trois piliers. Est qualifiée de «nouvelle» une rente qui est perçue pour la toute première fois au cours de l'année considérée. Étant donné qu'une personne peut percevoir des prestations des trois piliers, elle peut bénéficier à plusieurs reprises d'une «nouvelle rente».

La statistique indique le montant médian et le montant moyen des nouvelles rentes et des prestations en capital, selon l'âge et le sexe. Pour les prestations en capital (2<sup>e</sup> pilier et pilier 3a), la statistique indique si elles sont versées dans le cadre du départ à la retraite (vieillesse) ou pour d'autres raisons (par ex. encouragement à la propriété du logement).

### Source des données

La statistique des nouvelles rentes (NRS) est une enquête exhaustive. Les données proviennent de sources administratives: registre des rentes de la Centrale de compensation (CdC), déclarations fiscales des institutions de prévoyance et des sociétés d'assurance à l'Administration fédérale des contributions (AFC). Les données sont traitées de manière anonyme. La Statistique de la population et des ménages (STATPOP) fait partie du système de recensement annuel de la population. Elle livre des informations concernant l'effectif et la structure de la population résidente à la fin d'une année.

---

### Mise à jour de la statistique des nouvelles rentes 2022

L'actualisation de la statistique des nouvelles rentes 2022 se fait dans le cadre d'une révision plus large. Les données de la statistique des nouvelles rentes sont dès à présent appariées à la statistique de la population et des ménages (STATPOP). L'univers de référence est composé de toutes les prestations perçues par les personnes appartenant au groupe de la population résidente permanente au 31.12 et permet d'avoir une image photographique. Dès à présent, les résultats sont diffusés selon deux angles de vue: la vue «personne bénéficiaire» (état de la population au 31 décembre) et la vue «prestation touchée» par ces bénéficiaires (avec l'âge auquel chaque prestation a été versée). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le document suivant: [Statistiques des nouvelles rentes \(NRS\) — Analyse des révisions](#)

Les résultats de la statistique des nouvelles rentes publiés sur le portail internet de l'Office fédéral de la statistique sont désormais présentés sur quatre nouvelles pages web: les prestations vieillesse, les bénéficiaires de prestations vieillesse, les combinaisons de prestations, et les bénéficiaires de prestations particulières. Vers les résultats: [Rapports sur la prévoyance vieillesse | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

---

## Renseignements

OFS, Section Revenus, consommation et conditions de vie, tél.: +41 58 463 64 21, e-mail:

[info.ekl@bfs.admin.ch](mailto:info.ekl@bfs.admin.ch)

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: [media@bfs.admin.ch](mailto:media@bfs.admin.ch)

## Offre en ligne

Autres informations et publications: [www.bfs.admin.ch/news/fr/2023-0497](http://www.bfs.admin.ch/news/fr/2023-0497)

La statistique compte pour vous: [www.la-statistique-compte.ch](http://www.la-statistique-compte.ch)

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: [www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)

Le site de l'OFS: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

## Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

L'Office fédéral des assurances sociales a reçu les informations contenues dans ce communiqué de presse une semaine avant leur publication.